Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260428-DCM2026220413-DE

commune de BOHARS

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-deux avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean Luc MADEC, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Présents : 19
DCM2026/22.04/13 Votants : 26
Procurations : 7

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

Etaient présents Jean Luc MADEC, Elisabeth LE GOFF, David MORVAN, Anna EDELMAYER, Sylvia CHAFFARA, Jean Yves L'HOSTIS, Caroline MORVAN, Morgane BALCON, Maurice JOLY, Arnaud BERGOT, Philippe BRUNO, Yvonne MADEC, Jean Philippe AUDIC, Mathias BOLLAERT, Stéphanie CORRE, Armel GOURVIL, Jean Yves TREBAOL, Raymond LE GOUEFF, Yann LE GALL.

Absents excusés et représentés : Arnaud BAUDOUIN (pouvoir donné à Jean Luc MADEC), Jean Marc MEVEL (pouvoir donné à Caroline MORVAN), Alexandre LAVIE (pouvoir donné à Arnaud BERGOT), Christine FRANCES (pouvoir donné à Jean Yves L'HOSTIS), Auriane ISIDORO (pouvoir donné à Jean Philippe AUDIC), Claire BELMONT (pouvoir donné à Maurice JOLY), Caroline LEMAIRE (pouvoir donné à Armel GOURVIL)

Absente excusée : Myrtil CARBILLET

A été élu secrétaire de séance : Caroline MORVAN

OBJET : APPROBATION DE L'ACHAT D'UN VAN TRAFIC DE 9 PLACES

RAPPORTEUR : Jean-Yves L'HOSTIS

A l'instar de ce qui se fait dans certaines communes de proximité, il serait avantageux pour la commune de disposer d'un véhicule trafic de 9 places pour permettre les utilisations suivantes :

Déplacements des associations de la commune,

Mise en place d'un service d'entraide aux personnes en difficulté pour se déplacer, pour les véhiculer vers le bourg pour qu'elles puissent y faire leurs courses puis retour : Fréquence : Une journée par semaine sauf jours fériés et vacances.

Voir annexe 1 jointe.

Pour les raisons suivantes :

Les crédits permettant l'acquisition de ce véhicule existent dans le budget 2026, mais sont affectés à d'autres opérations d'investissements. Il est donc

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260428-DCM2026220413-DE

nécessaire de procéder à une décision modificative du budget afin de les réaffecter.

A- Ce projet de moins de 40 000 euros ne peut passer en commission de finances pour demande de modification budgétaire et approbation de la demande avant le conseil du 20 mai prochain, car le conseil qui figera les commissions est le 22 avril,

B- Les propositions commerciales obtenues qui sont fort intéressantes plus de 9000 euros de réduction, sont limitées en temps,

C- Enfin c'est en cette période de l'année que les associations auront le plus besoin d'un tel type de véhicule,

D- La réaffectation budgétaire permettra *sans nul doute* de couvrir ce projet.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer le devis malgré l'impossibilité de présenter à ce conseil du 22 avril une demande de modification budgétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser monsieur le maire à signer le devis malgré l'impossibilité de présenter à ce conseil du 22 avril une demande de modification budgétaire.

Décision du Conseil Municipal :
Votes Pour : 21
Votes Contre : 5

Fait en mairie, le 28 avril 2026

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Caroline MORVAN

Le maire
Jean Luc MADEC



